

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:386966-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Beaucouzé: Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
2015/S 212-386966**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Ville de Beaucouzé
esplanade de la Liberté, CS 40001
À l'attention de: Isabelle Kerrien
49071 Beaucouzé
FRANCE

E-mail: isabelle.kerrien@ville-beaucouze.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un complexe sportif sur le site de La Haye à Beaucouzé, en application des articles 24, 38, 70 et 74 du Code des marchés publics.

II.1.2) Description succincte:

Concours d'architecture et d'ingénierie en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre concernant la construction sur le site de La Haye à Beaucouzé d'un complexe comportant en tranche ferme une salle multisports 44 x 23,5 m (hauteur libre de 9 m) avec tribune de 500 places, une salle de basket 34 x 23 m et des locaux connexes (surface de plancher estimée: 3 270 mètres carrés). La réalisation sur le même site d'une salle 34 x 23 destinée à la pratique du volley et du badminton (surface de plancher estimée 900 mètres carrés) pourrait être envisagée à l'avenir. Le maître d'oeuvre retenu devra en tenir compte dès la conception

de la tranche ferme. La mission porte également sur les aménagements extérieurs (parvis, accès routier, stationnement 50 places, voies douces).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour la tranche ferme est estimée à 4 000 000 EUR HT (valeur octobre 2015).

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71000000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

A- le présent avis s'adresse à une équipe de maîtrise d'oeuvre disposant

De compétences en matière:

- d'architecture;
- d'économie de la construction;
- de structures, de fluides;
- d'acoustique;
- de HQE possédant des outils et logiciels de simulation thermique dynamique;

D'expériences:

Le candidat aura au moins réalisé un équipement d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée.

En cas de groupement, l'architecte sera mandataire du groupement. L'Équipe doit être entièrement constituée lors de la remise de la candidature.

B- critères de sélection des candidats

- qualification et complémentarité de l'équipe de maîtrise d'oeuvre;
- expériences professionnelles vérifiables pour des opérations de complexité équivalente à celles du présent projet (pour le mandataire et pour les autres membres de l'équipe candidate);
- qualités fonctionnelles, architecturales des opérations présentées et adéquation avec les prestations à réaliser;

C- dossier de candidature à remettre

Le détail des justificatifs administratifs et techniques est mentionné sur l'aapc téléchargeable à l'adresse suivante:

<http://metropole-angers.marcoweb.fr>

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Architecte ou agréé en architecture membre de l'ordre des architectes.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- 1- adéquation du projet au programme (fonctionnalités, surfaces...), respect des exigences réglementaires et dispositions pour répondre aux exigences environnementales: 40 %
- 2- qualité architecturale et insertion dans le site, intégration urbaine: 30 %
- 3- économie du projet (compatibilité du projet avec l'enveloppe financière affectée): 30 %.

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

- IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**
2015 13 00
- IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**
- IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**
Date: 4.12.2015 - 12:00
- IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**
- IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**
français.
- IV.5) **Récompenses et jury**
- IV.5.1) **Information sur les primes:**
Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui
nombre et montant des primes à attribuer: Précisé dans le règlement de concours
- IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**
Précisé dans le règlement de concours.
- IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**
Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui
- IV.5.4) **Décision du jury**
La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: oui
- IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**
1. précisé dans le règlement de concours

Section VI: Renseignements complémentaires

- VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non
- VI.2) **Informations complémentaires:**
Remise des candidatures:
Les dossiers de candidature seront transmis par tout moyen garantissant la date et heure de réception du dossier ainsi que la confidentialité de la candidature.
— les candidatures seront présentées sous format papier, dans ce cas elles doivent être remises sous enveloppe cachetée portant la mention «Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du complexe sportif de la Haye à Beaucouzé — ne pas ouvrir» avec accusé de réception postal ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante: Hôtel de Ville, esplanade de la Liberté, CS 40001, 49071 Beaucouzé;
— les candidatures peuvent être aussi transmises par voie électronique sur la plate-forme <http://metropole-angers.marcoweb.fr>
Il n'est pas permis de combiner les procédés de réponse sous peine d'irrecevabilité. Il est précisé que les dossiers de candidature ne seront pas restitués.
L'Unité monétaire est l'euro
Procédure de recours: Tribunal administratif de Nantes
6 allée de l'Île Gloriette — BP 24111 — 44041 Nantes
Tél: +33 240994500 — fax: +33 240994658
Courrier électronique: greffe.ta-nantes@juradm.fr
Adresse URL: <http://www.ta-nantes.juradm.fr>
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 28.10.2015.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

28.10.2015